

## **COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE DE VISA ELECTRONIQUE POUR LE KENYA**

1. Allez sur [evisa.go.ke](http://evisa.go.ke) et cliquez sur "Créer un compte eVisa".
2. Une fois connecté, sélectionnez "Department of Immigration Services".
3. Sélectionnez "Présenter une demande".
4. Sélectionnez "Visa pour le Kenya".
5. Sélectionnez le type de visa, et lisez attentivement les instructions.
6. Complétez le formulaire de demande de visa.
7. Payez avec une carte Visa, Mastercard et autres cartes de débit.
8. Attendez l'approbation par courriel, ensuite téléchargez et imprimez le document eVisa à partir de votre compte eCitizen.
9. Présentez votre document eVisa imprimé au préposé de l'immigration à votre arrivée au Kenya.

### **A NOTER**

1. Les frais de demande de visa ne sont pas remboursables.
2. Les demandes incomplètes seront rejetées.
3. La possession d'un eVisa ne garantit pas au demandeur le droit d'entrée sur le territoire du Kenya. Ce droit relève des services de l'immigration.
4. Exercer un emploi ou activité commerciale sans le permis exigé constitue une infraction.